

Une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton, tenue le 10 septembre 2024 à 19 h 00, au bureau municipal de la municipalité située au 9, rue de la Montagne, Saint-Étienne-de-Bolton.

SONT PRÉSENTS : Alexandre Berger, Harry Bird, Jocelyn Brasseur, Clarence Lloyd, Suzie Fortin, Michèle Turcotte

EST ABSENT : Vincent Jarry

Formant quorum sous la présidence de madame Michèle Turcotte, mairesse.

La directrice générale et greffière-trésorière, madame Cristina Chiurtu est également présente, le tout, conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec*.

Sept (7) personnes sont présentes lors de la séance.

ORDRE DU JOUR

MOT DE LA MAIRESSE

- 1) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2) ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
- 3) RAPPORT DE LA MAIRESSE - MRC**
- 4) ADMINISTRATION**
 - a. Avis de motion du Règlement 2024-16 concernant la tenue et le déroulement des séances du conseil municipal.
 - b. Avis de motion du Règlement 2024-17 ayant pour objet la citation de l'église de Saint-Étienne-de-Bolton à titre de bien patrimonial.
 - c. Aide financière pour l'OBNL Cœur de Saint-Étienne dans le cadre de sa demande de subvention auprès du Fonds régions et ruralité (FRR).
 - d. Achat d'une banque d'heures de consultation offerte par le cabinet Cain Lamarre pour l'année 2025.
- 5) RESSOURCES HUMAINES**
 - a. Collaboration avec l'Université de Sherbrooke pour un stage d'un étudiant en environnement.
- 6) VOIRIE**
 - a. Rapport du conseiller responsable de la voirie.
 - b. Dépôt du projet de Règlement 2024-13 relatif à la construction et l'entretien des ponceaux d'entrée privée ainsi que des fossés de chemins de responsabilité municipale.
 - c. Paiement de la facture de Normand Jeanson Excavation inc. pour les travaux effectués sur le rang Vincent.
 - d. Accorder le contrat pour le remplacement du ponceau du rang de la Montagne à Excavation Dominic Carey inc.
 - e. Demande de subvention dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale 2024-2026.

- 7) **URBANISME**
- a. Rapport du conseiller responsable de l'urbanisme.
 - b. Dépôt du procès-verbal du CCU de la réunion du 23 août 2024.
 - c. Nomination rétroactive de Stephen Rotman et Harry Bird comme membres du CCU.
 - d. Adoption du Règlement de lotissement 2024-14.
 - e. Municipalisation des phases 2, 3 et 4 du développement Tournant-de-la-Rivière, représentant une section de la rue Serpentine et la rue de la Rainette.
- 8) **ENVIRONNEMENT**
- a. Rapport du conseiller responsable de l'environnement.
 - b. Dépôt du procès-verbal du CCE de la réunion du 15 août 2024.
 - c. Nomination rétroactive de monsieur Robert Werbisky comme membre du CCE.
- 9) **LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**
- a. Rapport de la conseillère responsable des loisirs et de la culture.
 - b. Acceptation de la soumission de la firme Espace vital architecture pour la préparation des plans d'agrandissement du chalet du parc.
- 10) **SÉCURITÉ CIVILE**
- a. Rapport du conseiller responsable de la sécurité civile.
- 11) **ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER**
- 12) **AFFAIRES DIVERSES**
- 13) **PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 14) **LEVÉE DE LA SÉANCE**

PROCÈS-VERBAL

MOT DE BIENVENUE

La mairesse, Michèle Turcotte, déclare l'ouverture de la séance. Elle souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux citoyens présents.

1) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame la mairesse dépose le projet d'ordre du jour.

**Il est proposé par Suzie Fortin
appuyé par Harry Bird
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

2024-09-184

2) ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal du 6 août 2024 ;

**Il est proposé par Clarence Lloyd
appuyé par Harry Bird
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE le conseil adopte le procès-verbal du 6 août 2024 avec la modification suivante au sujet de la date et du montant accordé à la Fête de la rentrée :

« **QUE** le Conseil autorise un montant de **1500 \$** comme soutien financier pour la Fête de la rentrée qui se tiendra le **22 septembre 2024.** »

ADOPTÉE

3) RAPPORT DE LA MAIRESSE - MRC

La mairesse fait le rapport sur la dernière séance de la rencontre des maires de la MRC de Memphrémagog.

4) ADMINISTRATION

a. Avis de motion du Règlement 2024-16 concernant la tenue et le déroulement des séances du conseil municipal.

CONSIDÉRANT QUE l'article 491 du *Code municipal du Québec* permet au conseil d'adopter des règlements pour régir la conduite des débats du conseil municipal et pour le maintien de l'ordre et de la bienséance durant les séances;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de régler les modalités relatives à la tenue des séances du conseil municipal;

AVIS DE MOTION est donné par la mairesse, Michèle Turcotte, qu'à une prochaine séance du conseil, le Règlement 2024-16 régissant la conduite des débats du conseil sera présenté pour adoption.

Dans le but de respecter les exigences prévues à l'article 445 du *Code municipal du Québec*, une copie du projet du règlement est déposée par la mairesse.

b. Avis de motion du Règlement 2024-17 ayant pour objet la citation de l'église de Saint-Étienne-de-Bolton à titre de bien patrimonial.

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur le patrimoine culturel (L.R.Q., c. P 9.002)* permet à une municipalité d'adopter toute réglementation lui permettant de protéger, de conserver, et de mettre en valeur un patrimoine dont la signification lui est familière et qui contribue à l'identité de sa collectivité ;

CONSIDÉRANT QUE la citation permet d'assurer la sauvegarde et la mise en valeur de tout immeuble situé sur son territoire répondant à la définition d'immeuble patrimonial dont la protection ou la mise en valeur présente un intérêt public ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton est d'avis qu'il y a lieu d'utiliser les

dispositions prévues à la loi pour doter la Municipalité d'un règlement de citation de biens patrimoniaux pour un immeuble patrimonial ayant marqué son histoire ;

AVIS DE MOTION est donné par la mairesse, Michèle Turcotte, qu'à une prochaine séance du conseil, le Règlement 2024-17 ayant pour objet la citation de l'église de Saint-Étienne-de-Bolton à titre de bien patrimonial sera adopté.

Dans le but de respecter les exigences prévues à l'article 445 du *Code municipal du Québec*, une copie du projet du règlement est déposée par la mairesse.

AVIS PUBLIC est donné qu'une réunion du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) aura lieu le vendredi, 18 octobre 2024 à 13 h 30 à la salle du conseil au 9, rang de la Montagne, sur le projet de règlement. Au cours de cette réunion, le président (ou une autre personne désignée par celui-ci) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

c. Aide financière pour l'OBNL Cœur de Saint-Étienne dans le cadre de sa demande de financement auprès du Fonds régions et ruralité (FRR).

CONSIDÉRANT QUE l'OBNL Cœur de Saint-Étienne a déposé une demande de financement de 21 485\$ auprès du Fonds régions et ruralité (FRR), afin de réaliser les études nécessaires pour valider la faisabilité de requalifier l'église de Saint-Étienne-de-Bolton vers une vocation communautaire.

CONSIDÉRANT QUE la réalisation de ces études a déjà eu le support du Conseil du Patrimoine religieux du Québec et de la Fondation de revitalisation de Saint-Étienne-de-Bolton.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité veut soutenir ce projet qui vise à revitaliser le cœur du village en créant un espace dynamique et rassembleur qui répondra aux besoins de la population actuelle ainsi qu'aux populations futures désireuses de s'ancrer dans le village, tout en maintenant la vitalité et la solidarité au sein de la communauté;

CONSIDÉRANT QUE l'obtention de cette subvention est conditionnelle à la participation financière de la municipalité pour un montant évalué à 10 742 \$;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité, par la résolution numéro 2024-05-119, avait conclu un contrat de services avec Conscience régionale pour un montant de 4 047 \$ afin que cet organisme puisse accompagner l'OBNL dans ces démarches de requalification de l'église;

2024-09-185

**Il est proposé par Harry Bird
appuyé par Suzie Fortin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE le conseil municipal autorise l'octroi d'un montant additionnel maximal de 6 695 \$ comme aide financière pour l'OBNL Cœur de Saint-Étienne dans le cadre de sa demande de financement auprès du Fonds régions et ruralité.

QUE ce montant soit couvert par le surplus prévisionné.

ADOPTÉE

d. Achat d'une banque d'heures de consultation offerte par le cabinet Cain Lamarre pour l'année 2025.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité veut retenir les services de la firme Cain Lamarre pour l'année 2025 pour ses besoins juridiques;

2024-09-186

**Il est proposé par Harry Bird
appuyé par Jocelyn Brasseur
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

D' la mairesse et la direction générale ou tout autre représentant mandaté par la direction générale à recourir aux services du cabinet Cain Lamarre à même la banque d'heures, pour un montant maximal de 3 000 \$, et au besoin, au service de consultation, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025.

DE mandater le cabinet Cain Lamarre de procéder au recouvrement de créances municipales.

ADOPTÉE

5) RESSOURCES HUMAINES

a. Collaboration avec l'Université de Sherbrooke pour un stage d'un étudiant en environnement.

ATTENDU QUE le territoire de la municipalité est composé à plus de 50% de nombreux milieux naturels autant terrestres qu'aquatiques.

ATTENDU QUE la municipalité doit revoir à moyen terme son plan d'aménagement du territoire.

ATTENDU QUE malgré les efforts de conservation déjà entrepris sur le territoire, la pression sur les milieux naturels sera de plus en plus forte dans les prochaines années.

ATTENDU QUE l'élaboration d'un nouveau plan d'aménagement du territoire de la municipalité bénéficierait d'une réflexion approfondie concernant la protection des milieux naturels.

ATTENDU QUE l'Université de Sherbrooke (Département de biologie) offre la possibilité de coordonner un stage d'un étudiant en 2^e cycle (Maîtrise en gestion systémique des milieux naturels).

ATTENDU QUE Corridor appalachien est disposé à superviser scientifiquement un étudiant-stagiaire dans le cadre d'un partenariat avec l'Université de Sherbrooke et la municipalité.

ATTENDU QU'il est possible d'obtenir des subventions pouvant couvrir jusqu'à 50% du salaire d'un stagiaire-étudiant.

ATTENDU QUE le stage pratique (volet 2) aura lieu du mois de mars à août 2025 et que le stagiaire effectuera environ 30 heures par semaine;

**Il est proposé par Harry Bird
appuyé par Suzie Fortin**

2024-09-187

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal confirme l'engagement de la municipalité de participer au programme proposé par l'Université de Sherbrooke en collaboration avec Corridor Appalachien.

QUE la Mairesse et/ou la Directrice générale soient mandatées pour négocier un partenariat avec l'Université de Sherbrooke et Corridor appalachien.

QUE, si à la suite du processus de sélection, la municipalité choisit un stagiaire pour l'embaucher, celui-ci soit rémunéré au taux de 22\$/heure pendant la période de son stage.

QU'une somme de maximum 12 000 \$ soit prévue dans le budget de 2025 pour couvrir le salaire de l'étudiant-stagiaire.

ADOPTÉE

6) VOIRIE

a. Rapport sur les travaux publics en cours

Le conseiller Alexandre Berger présente le rapport du mois.

b. Dépôt du projet de Règlement 2024-13 relatif à la construction et l'entretien des ponceaux d'entrée privée ainsi que des fossés de chemins de responsabilité municipale.

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du Règlement 2024-13 relatif à la construction et l'entretien des ponceaux d'entrée privée ainsi que des fossés de chemins de responsabilité municipale a été donné lors de la séance du 2 juillet 2024;

Dans le but de respecter les exigences de l'article 445 du *Code municipal du Québec*, une copie du projet du règlement est déposée par la mairesse.

c. Paiement de la facture de Normand Jeanson Excavation inc. pour les travaux effectués sur le rang Vincent.

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Normand Jeanson Excavation inc. a effectué des travaux de drainage sur le rang Vincent;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux ont été finalisés et que la compagnie nous a transmis la facture numéro 191917 pour paiement;

CONSIDÉRANT QUE le coût des travaux sera remboursé à l'aide de la subvention à recevoir dans le cadre du programme de la Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2019-2024);

Il est proposé par Alexandre Berger appuyé par Clarence Lloyd et résolu à l'unanimité des conseillers présents

2024-09-188

QUE la municipalité acquitte la facture de Normand Jeanson Excavation inc. au montant de 197 434,78\$ (taxes incluses).

ADOPTÉE

d. Accorder le contrat pour le remplacement du ponceau du rang de la Montagne à Excavation Dominic Carey inc.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé à un avis d'appel d'offres publiques pour remplacer le ponceau sur le rang de la Montagne et qu'elle a reçu 7 soumissions, aux montants suivants (incluant les taxes applicables) :

Entreprise	Prix
G.J. MÉNARD INC.	297 181,63 \$
EXCAVATION ST-PIERRE ET TREMBLAY INC.	132 681,87 \$
LES ENTREPRISES ALJER INC.	167 197,78 \$
EXCAVATION DOMINIC CAREY INC.	131 984,66 \$
N. JEANSON EXCAVATION INC.	534 659,25 \$
EXCAVATION A.R. VALOIS INC.	147 881,54 \$
EXCAVATION M. LECLERC	144 047,81 \$

CONSIDÉRANT QUE les coûts de ces travaux seront couverts en totalité par la subvention de la Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ).

**Il est proposé par Alexandre Berger
appuyé par Clarence Lloyd
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

2024-09-189

QUE la municipalité retienne les services d'Excavation Dominic Carey inc., soit le plus bas soumissionnaire, pour un montant total de 131 984,66 \$ incluant les taxes applicables.

ADOPTÉE

e. Demande de subvention dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale 2024-2026.

ATTENDU QUE le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance de modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme et s'engagent à les respecter;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière;

ATTENDUQUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent;

ATTENDU QUE la municipalité choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'estimation détaillée du cout des travaux préparée par EXP inc.

ATTENDU QUE la directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité, Mme Cristina Chiurtu, représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

**Il est proposé par Clarence Lloyd
appuyé par Harry Bird
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

2024-09-190

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que madame Cristina Chiurtu est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

ADOPTÉE

7) URBANISME

a. Dépôt du rapport des permis et rapport du conseiller responsable de l'urbanisme

Le rapport des permis émis au mois d'août 2024 est déposé.
Le conseiller Harry Bird présente le rapport du mois.

b. Dépôt du procès-verbal du CCU

Le procès-verbal du comité consultatif en urbanisme du 23 août 2024 est déposé par la directrice générale et greffière-trésorière.

c. Nomination de Stephen Rotman et Harry Bird comme membres du CCU

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du CCU doivent être nommés par résolution du conseil municipal.

**Il est proposé par Suzie Fortin
appuyé par Clarence Lloyd
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

2024-09-191

QUE monsieur Stephen Rotman soit nommé membre du CCU avec effet rétroactif au 17 décembre 2021.

QUE monsieur Harry Bird, conseiller municipal, soit nommé membre du CCU avec effet rétroactif au 16 novembre 2023.

ADOPTÉE

d. Adoption du Règlement de lotissement 2024-14.

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du Règlement de lotissement 2024-14, modifiant le règlement 2014-06 a été donné lors de la séance du 2 juillet 2024 et que le projet de règlement a été adopté à la même séance.

CONSIDÉRANT QU'une séance de consultation publique a été tenue le 10 septembre 2024.

CONSIDÉRANT QUE plusieurs modifications ont été apportées au projet de règlement.

**Il est proposé par Jocelyn Brasseur
appuyé par Suzie Fortin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

2024-09-192

QUE le conseil adopte le Règlement 2024-14 modifiant le Règlement de lotissement 2014-06.

ADOPTÉE

e. Municipalisation des phases 2,3 et 4 du développement Tournant-de-la-Rivière, représentant une section de la rue de la Serpentine et la rue de la Rainette.

CONSIDÉRANT QUE les certificats de réceptions définitives des travaux ont été transmis ;

CONSIDÉRANT QUE les plans tels que construit pour la phase 4 ont été transmis et qu'un certificat de conformité aux plans et aux devis pour les phases 2 et 3 a été transmis;

CONSIDÉRANT QUE les comptes-rendus des réunions de chantier ont été transmis ;

CONSIDÉRANT QUE 35 terrains sur 41 sont construits ;

CONSIDÉRANT QUE les conditions de l'entente promoteur sont rencontrées ;

**Il est proposé par Alexandre Berger
appuyé par Harry Bird
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

2024-09-193

QUE le lot numéro 6 402 323, constituant la rue de la Serpentine et la rue de la Rainette, actuellement propriété de Développements René Gemme inc., soit municipalisé.

QUE la mairesse et la directrice générale signent les actes notariés nécessaires au transfert de propriété.

ADOPTÉE

8) ENVIRONNEMENT

a. Rapport du conseiller responsable de l'environnement.

Le conseiller présente le rapport du mois.

b. Dépôt du procès-verbal du CCE

Le rapport du comité consultatif en environnement du 15 août 2024 est déposé par la directrice générale et greffière-trésorière.

c. Nomination de Robert Werbisky comme membre du CCE

CONSIDÉRANT QUE monsieur Robert Werbisky a été nommé membre du Comité de consultation en environnement (CCE) lors de la séance du 5 avril 2021 et de celle du 15 août 2024;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du CCE doivent être nommés par résolution du conseil municipal.

**Il est proposé par Harry Bird
appuyé par Alexandre Berger
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE le conseil nomme Robert Werbisky membre du CCE avec effet rétroactif au 5 avril 2021.

ADOPTÉE

2024-09-194

9) LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

a. Rapport du conseiller responsable des loisirs et de la culture.

La conseillère Suzie Fortin présente le rapport du mois.

b. Acceptation de la soumission de la firme Espace vital architecture inc. pour la préparation des plans d'agrandissement du chalet du parc.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité veut offrir à ses citoyens et aux visiteurs un espace adéquat pour la réalisation des activités sportives au parc municipal;

CONSIDÉRANT QUE la firme Espace vital architecture nous a fait une soumission pour la préparation des plans du projet d'agrandissement du chalet municipal;

**Il est proposé par Jocelyn Brasseur
appuyé par Suzie Fortin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE le conseil accepte la soumission de la firme Espace vital architecture pour un montant de 21 500 \$.

ADOPTÉE

2024-09-195

10) SÉCURITÉ CIVILE

Le conseiller présente le rapport du mois.

11) ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

Liste des comptes à payer au 10 septembre 2024

Fournisseur	Description	Montant
9416-9315 QUÉBEC INC./ENTREPRISE NPL	Réparation glissières	4 611,73 \$
AGENCE DU REVENU DU CANADA	DAS Fédérales - Août 2024	3 757,02 \$
APBVLL	Subvention - Suivi de la qualité de l'eau - Lac Libby	2 673,17 \$
REVENU QUÉBEC	DAS Provinciales - Août 2024	9 819,34 \$
BELL MOBILITÉ	Cellulaires - Septembre 2024	184,60 \$
CAIN LAMARRE	Honoraires professionnels au 4 au 31 juillet 2024	1 526,44 \$
COGÉCO CONNEXION	Internet - Septembre 2024	114,92 \$
COMMUNICATION PLUS	Temps antenne ONQ - Août 2024 et Septembre	441,50 \$
COMPTE VISA	Achats du mois d'août 2024	4 168,57 \$
CONSEIL SPORT LOISIR DE L'ESTRIE	Tables de mobilier urbain pour le parc (3)	5 500,00 \$
CRÉATIONS JADE INC.	T-Shirt et casquettes avec logo SEDB	385,04 \$
Desjardins Sécurité Financière	Assurances collectives - Septembre 2024	1 801,78 \$
ENTREPRISES R. CHARRIER INC.	Collecte-Transport mat. résiduelles, recyclables, organ	10 096,97 \$
EXACT RH	Conformité avec la loi 25 (RH)	2 095,76 \$
EXCAVATION L.G.	Nivelage des chemins	2 586,93 \$
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIR	Avis de mutation (1) - Juillet 2024	36,00 \$
GARO ÉLECTRIQUE INC.	Installation électricité pour le chapiteau du parc	1 480,51 \$
GAZ PROPANE RAINVILLE	Gaz propane	411,57 \$
HYDRO-QUEBEC	Éclairage public - Juillet 2024	599,37 \$
IMPRIMERIE CRM	Commandite - Bottin 2024 - Table de concertation ainés	201,21 \$
INFORMATIQUE ASR	Achat Ordinateur, chargeur et soutien inf. / Plan mensuel	1 836,00 \$
INFORMATIQUE ORFORD	Abonnement mensuel Microsoft 365 (1)	52,95 \$
INSPECTECH	Inspection installation septique - Chalet du Parc	862,31 \$
LEFEBVRE RICHARD	Remboursement du trop perçu	99,91 \$
LES POMPAGES WEST BROME	Vidange de fosses septiques (18)	5 079,59 \$
LES SERVICES EXP INC.	Honoraires professionnels au 2 août 2024	4 608,68 \$
LETTAGE DE L'ESTRIE	Impression affiche 48 x 36	593,28 \$
LETTAGE DE L'ESTRIE	Alupanel 20 x 20	49,44 \$
LOCATION LANGLOIS INC.	Achat lame de scie pour PR27	133,79 \$
LOUISE FORTIN	Conférence du 17 août - Champignons	250,00 \$
MARTINEAU MADELEINE	Remboursement au crédit, Client: 9215 49 1017	947,42 \$
MEDIAL SERVICES-CONSEILS-SST	Forfait Mutuelle FQM - Unité 58070	572,04 \$
MÉGABURO INC.	Lecture de compteur et fournitures de bureau	970,63 \$
MRC MEMPHRÉMAGOG	Équilibrage	891,50 \$
MUNICIPALITÉ D'EASTMAN	Entente déneigement - ch. Quatre-Goyette et Entente intermunicipale Loisirs 2024	2 030,94 \$
NORMAND JEANSON EXCAVATION INC.	Travaux du rang Vincent	197 434,77 \$
POIRIER, MICHEL	Remboursement dépôt pour certificat de localisation	200,00 \$
RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON	Préparation du rapport d'audit - collecte sélective	2 845,64 \$
SIGNALISATION KALITEC INC.	Capteur solaire de 100W	439,79 \$
SOS BORNES SÈCHES INC.	Inspection des bornes sèches	901,12 \$
SPA DES CANTONS	Traitement de plainte	1 300,00 \$
ST-GEORGES STRUCTURES ET CIVIL INC.	Études et plans - Remplacement ponceaux	4 426,54 \$
ZONE-ÉCO	Traitement des matières résiduelles	1 334,87 \$
		280 353,64 \$

2024-09-196

**Il est proposé par Jocelyn Basseur
appuyé par Suzie Fortin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents
QUE les comptes à payer soient acceptés.**

ADOPTÉE

12) PÉRIODE DE QUESTIONS

13) LEVÉE DE LA SÉANCE

**Il est proposé par Jocelyn Brasseur
appuyé par Suzie Fortin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

2024-09-197

**QUE la séance soit levée à 20h15, les sujets à l'ordre du jour
étant épuisés.**

ADOPTÉE

Michèle Turcotte
Mairesse

Cristina Chiurtu
Directrice générale
et greffière-trésorière

Je, Michèle Turcotte, mairesse de St-Étienne-de-Bolton, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.